



Parc amazonien
de Guyane
Parc national

Livret d'accueil



Août 2023





Le mot du directeur

Vous venez travailler au Parc amazonien de Guyane. Soyez les bienvenus au sein de notre communauté de travail. Quelle que soit votre mission, vous allez contribuer au magnifique défi que le Parc doit relever : conjuguer la défense des patrimoines naturels et culturels, participer au développement local de territoires atypiques et lutter contre les fléaux de la dégradation des milieux notamment à travers la lutte contre l'orpaillage illégal.

Nos partenaires sont très nombreux, nos contributions à la vie de ces territoires sont multiples et multi formes. Chacun des agents du PAG y contribue.

Pour cela, il importe que chaque nouvel arrivant prenne rapidement ses marques, soit très vite et très bien installé dans son nouveau lieu de vie et de travail.

C'est la raison d'être de ce livret d'accueil, qui trouvera utilement les compléments d'information dont vous pourriez avoir besoin auprès de vos collègues de travail, qui se feront un plaisir de vous renseigner pour trouver l'information qui pourrait vous manquer.

Bienvenue au Parc amazonien de Guyane !

*Le directeur,
Pascal Vardon*

Sommaire

Le territoire du Parc	7
Quelques mots sur l’histoire du sud guyanais	7
Les missions de l’Établissement public	7
La gouvernance de l’établissement	8
Siège du PAG	9
La délégation territoriale du Maroni (DTM)	10
La délégation territoriale de l’Oyapock (DTO)	11
La délégation territoriale du Centre (DTC)	11
PRISE DE POSTE	12
Que va-t-il se passer à mon arrivée au siège du PAG ?	12
Quelles sont mes formalités administratives ?	12
Quels sont mes droits et mes obligations ?	12
Y a-t-il un règlement intérieur ?	12
AU QUOTIDIEN	13
Horaires de travail, congés, récupérations	13
Et si je suis malade ou victime d’un accident du travail ?	13
Informations pour les parents et futurs parents	15
Mieux connaître vos collègues	15

Vie de l'établissement : les temps forts	15
La communication non violente, un principe	16
Comment s'organise le dialogue social au sein du PAG ?	16
Y a-t-il un comité d'entreprise ?	17
DÉPLACEMENTS & LOGISTIQUE	18
Comment se passent les déplacements ?	18
Comment me loger ?	19
Où me restaurer ?	19
Et si je veux organiser une réunion ?	19
En DT, comment fait-on ses courses ?	20
Quelques sites internet	21
Maripa-Soula	21
Papaïchton	21
Saül	22
Camopi	23
Saint-Élie	24

Votre Parc

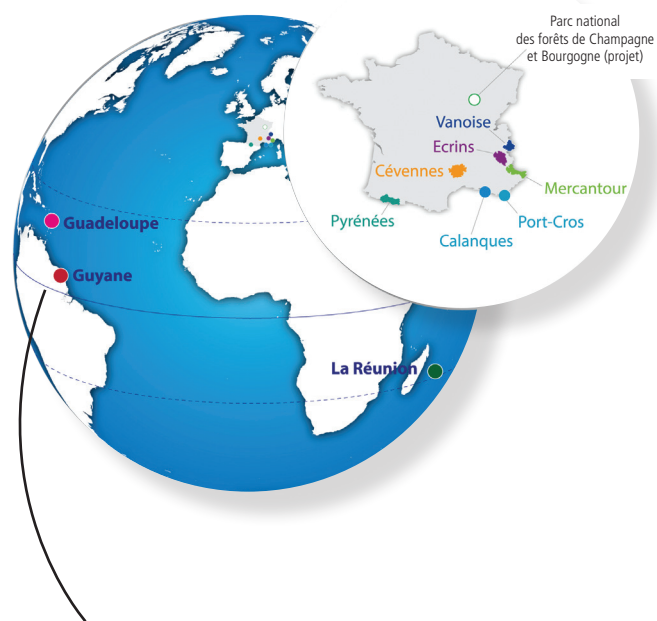
Le Parc amazonien de Guyane est l'un des 11 parcs nationaux de France. Créé en 2007, il s'étend sur 34 000 km², intégrant les communes de Camopi, Saül, Maripa-Soula, Papaïchton et Saint-Élie. C'est le plus vaste parc national de France et de l'Union européenne.

Il existe en 2020 onze parcs nationaux : Vanoise (1963), Port-Cros (1963), Pyrénées (1967), Cévennes (1970), Écrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007), la Guyane (2007), les Calanques de Marseille (2012) et le Parc national de forêts (Champagne/Bourgogne), créé fin 2019.

Les parcs nationaux couvrent des domaines terrestres et maritimes variés et représentent par leurs périmètres optimaux près de 8% du territoire français (49 128 km² pour la France hexagonale et les territoires d'Outre-mer). Ils attirent chaque année plus de 7 millions de visiteurs.

Les parcs nationaux sont donc des pièces maîtresses en termes de renom international pour la valorisation de territoires d'exception. Ils ont pour priorités :

- **la connaissance et la sauvegarde des patrimoines naturels et culturels**, c'est la mission essentielle que la collectivité nationale est en droit d'attendre d'un parc national ; en particulier depuis la loi de 2006, un parc national est chargé de protéger ses patrimoines culturels souvent remarquables ;
- **le développement économique local et durable**, cette mission, découlant également de la loi de 2006, prend particulièrement son sens dans les zones d'adhésion souvent habitées et exploitées ;
- **la gouvernance partagée**, qui vise à assurer un meilleur fonctionnement des institutions, renforcer les liens avec les acteurs locaux ;
- **l'accueil des publics et l'éducation à l'environnement**, pour lesquels les parcs nationaux doivent être à la hauteur de la dimension symbolique qui les distingue des autres formules de protection et plus encore des milieux naturels ordinaires.



Le territoire du Parc

- Le Parc amazonien de Guyane, parc national, a été créé en février 2007 par décret ministériel, après une dizaine d'années de concertation avec les partenaires locaux et les populations.
- Difficile d'accès, ce parc national abrite une des zones les plus riches de la planète en termes de biodiversité. Avec une zone de cœur qui s'étend sur 20 000 km² et faisant la jonction avec le Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque au Brésil, il contribue aussi à former l'un des plus grands espaces protégés du monde.
- Le Sud de la Guyane est le lieu de vie de Wayana, Wayãpi et Teko (ou Emérillons), des Aluku (Noirs marrons du Haut-Maroni) et aussi de Créoles, Hmongs, Brésiliens, Haïtiens, métropolitains...

Le décret de création du Parc amazonien de Guyane, au titre de la reconnaissance des modes de vie traditionnels, permet aux communautés d'habitants (amérindiens, businenge) et autres résidents du territoire du parc national d'exercer certaines activités de subsistance en zone de cœur.

Cinq communes accueillent le Parc national de Guyane : Camopi, Maripa-Soula, Papaïchton, Saül et Saint-Élie.

Hormis Saint-Élie, qui n'est concernée que par la zone de cœur, ces communes disposent d'une zone de libre adhésion de 14 000 km² où le parc national a vocation à soutenir un développement local adapté et respectueux de l'environnement.

Quelques mots sur l'histoire du sud guyanais

- On a parfois l'impression qu'il existe deux Guyanes : celle « de l'intérieur » et celle « du littoral ». L'histoire récente n'y est pas étrangère !
- De 1930 à 1969, l'intérieur de la Guyane s'appelait « Territoire de l'Inini », un statut administratif unique qui plaçait ce territoire sous l'autorité directe du gouverneur de la Guyane. Au milieu des années 1960, des écoles et des centres de santé sont créés à proximité des lieux de vie.

En 1969, une réforme communale donne naissance au cercle municipal de Grand Santi-Papaïchton-Apatou, Maripa-Soula, Saül et Camopi, mettant fin au Territoire de l'Inini.

En 1970, l'État crée la ZAR (zone d'accès réglementé) au sud d'une ligne Elaé/Camopi pour des motifs sanitaires. L'accès à ce territoire est soumis à une autorisation préfectorale.

La dernière modification date de juin 2013, avec la sortie du bourg de Camopi de la ZAR suite à la demande du conseil municipal.

Les missions de l'Établissement public

- La mise en œuvre des missions du parc national a été confiée à l'Établissement public « Parc amazonien de Guyane ».
- Ce parc national de nouvelle génération assure des missions de connaissance et de sauvegarde des patrimoines naturels et culturels du sud de la Guyane. Il contribue également au développement local, durable et adapté du territoire, en partenariat avec les acteurs locaux.
- Pour mener à bien ces missions, le Parc national

dispose d'une équipe d'environ 90 agents permanents, dont les deux-tiers travaillent au sein des trois délégations territoriales (Maroni, Oyapock et Centre). Ces derniers sont en majorité issus des communautés locales.

Les projets sur les territoires des communes sont inscrits dans la charte et ses conventions d'application, élaborées dans l'écoute et la concertation avec les populations et les partenaires locaux.

La gouvernance de l'établissement

La gouvernance de l'établissement se fait à travers le Conseil d'administration (CA), mais aussi le Conseil Scientifique (CS) et le Comité de Vie Locale (CVL).

L'instance centrale, décisionnaire et délibérative est le CA. Il se compose d'une quarantaine de membres issus des collectivités locales, représentants d'habitants, représentants socio-professionnels et autorités coutumières. Le CA est épaulé des deux instances consultatives, le CS et le CVL.

Le CS (27 membres nommés par le préfet) joue un rôle d'appui et d'expertise sur les questions scientifiques liées à leurs compétences en sciences et vie de la Terre et en sciences humaines et sociales.

Le CVL (21 membres) assiste le CA en représentant la voix des habitants et des socio-professionnels des bassins de vie du Parc. Cette instance permet aussi de faire remonter les préoccupations des habitants et transmettre l'information sur le territoire.

Vos repères

L'organigramme, le trombinoscope et l'annuaire du PAG

Voir documents remis séparément



Siège du PAG

Le siège administratif de l'établissement public est implanté à Rémire-Montjoly, en périphérie de la capitale administrative de la Guyane, Cayenne. La localisation du siège du Parc hors de son territoire se justifie par la nécessité d'être au plus près des centres de décision implantés sur la capitale (grandes collectivités territoriales, préfecture, services déconcentrés de l'État, etc.).

Nombre d'agents : 40.

Services concernés : le siège regroupe la direction, le secrétariat général (SG), la communication et le service des systèmes d'information

(SCOM et SSI).

Sont également situés au siège le service développement durable (SDD) et le service patrimoines naturels et culturels (PNC). Ces services font le lien avec les délégations territoriales (DT) pour appuyer la stratégie générale et assurer la coordination fonctionnelle de l'ensemble des agents sur tous les territoires du PAG.

Contact :

*Parc amazonien de Guyane,
1 rue de la Canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly,
Tél. : 05 94 29 12 52*



La délégation territoriale du Maroni (DTM)

Basée à Maripa-Soula, cette délégation comprend les antennes de Papaïchton et du Haut-Maroni (villages de Taluen, Elahé, Cayodé et Antecume Pata).

Nombre d'agents : 33.

Sites. La DTM se compose de trois sites : une unité territoriale à Maripa-Soula ; une unité territoriale à Papaïchton et une antenne Haut-Maroni (à Taluen).

Missions. La DTM regroupe le chef de délégation, ses deux adjoints et deux équipes (une à Maripa-Soula ; l'autre à Papaïchton, qui est une unité territoriale à proprement parler) chacune réparties en trois pôles principaux :

- la cellule « Patrimoine » est composée des chargés de biodiversité, d'éducation à l'environnement et au développement durable,

- de la police de l'environnement et des moniteurs forestiers ;

- la cellule « Développement », pilotée par une responsable adjointe à la cheffe de la délégation, regroupe une équipe de chargé(e)s et agents de développement local dans chaque antenne ;

- la cellule technique, indispensable à chacun des services de la DT, regroupe un responsable, un magasinier aide logistique, un mécanicien, et des piroguiers-layonneurs-charpentiers. Une assistante-relais complète l'équipe.

À noter, **une nouvelle Maison du Parc** (en photo) sera ouverte de façon imminente, à proximité du fleuve. Elle accueillera prochainement les équipes de Maripa-Soula.

Contact :

*Cité Djakata, Maison BALLA,
97370 - Maripa-Soula
Tél. : 06 94 90 96 14*



La délégation territoriale de l'Oyapock (DTO)

- Basée à Camopi, la délégation comprend l'antenne de Trois-Sauts.

Nombre d'agents : 16.

Sites. La DTO se compose de deux sites : Camopi et l'antenne de Trois-Sauts.

Missions : La DTO regroupe le chef de délégation et son adjoint, une responsable développement, un coordinateur socio-culturel, un technicien police, un moniteur

forestier et des piroguiers-layonneurs-charpentiers.

L'équipe peut compter sur l'aide précieuse de deux assistantes-relais qui travaillent tour à tour.

Contact :

*Délégation territoriale de l'Oyapock,
Le bourg, 97330 Camopi
Tél. : 06 94 24 86 54.*

La délégation territoriale du Centre (DTC)

Basée à Saül, la DTC est située sur les communes de Saint-Élie et de Saül.

Nombre d'agents : 8.

Missions : La DTC comprend un chef de délégation et son adjoint, une assistante, une agente de développement local (délocalisée

au siège), un garde moniteur, des moniteurs forestiers, un technicien écologie.

Contact :

*Délégation territoriale du Centre,
Le bourg,
97314 Saül
Tél. : 06 94 16 81 48.*



Vos questions

PRISE DE POSTE

Que va-t-il se passer à mon arrivée au siège du PAG ?

- Vous serez reçu(e) par la responsable des ressources humaines pour une visite du site pendant laquelle vous serez présenté(e) aux agents du PAG. Un badge (au siège) et/ou des clés vous seront remis. C'est votre supérieur hiérarchique qui vous présentera votre poste de travail.
- Si vous partez travailler en délégation, vous passez les premiers jours de votre prise de poste au siège pour y rencontrer les agents, recevoir votre matériel de travail et faire le tour des services. Puis vous rejoindrez votre lieu d'affectation où vous serez reçu(e) par votre supérieur hiérarchique, qui vous remettra vos clés et vous présentera votre poste de travail.
- En ce qui concerne votre poste informatique, le SSI a en charge les modalités techniques. Un accès vous sera fourni (identifiant et mot de passe).
- Une dotation équipement et habillement vous sera remise par les agents chargés de la logistique.

Quelles sont mes formalités administratives ?

- Si vous venez d'un autre département, il vous appartient d'engager vous-mêmes toutes les démarches nécessaires à votre installation : changement d'adresse, impôts, sécurité sociale, téléphone, eau, électricité, inscription sur les listes électorales, carte de résident pour les communes de l'intérieur...
- De nombreux opérateurs de téléphonie mobile et internet se trouvent en Guyane selon l'endroit où vous résidez. A noter qu'Orange fonctionne mal sur la DTM ; Digicel est l'opérateur privilégié pour les communications.

Quels sont mes droits et mes obligations ?

Y a-t-il un règlement intérieur ?

- Contractuels ou titulaires, vous êtes membres de la fonction publique à part entière.
- À ce titre, vos temps de travail, rémunération, déroulement de carrière et cessation d'activités sont encadrés.
- En contrepartie vous devez respecter certaines obligations comme la probité et la discrétion professionnelle (vous ne devez pas divulguer des faits ou informations dont vous avez connaissance dans l'exercice de vos fonctions) ou encore l'obligation de réserve qui signifie que vous devez vous exprimer en public avec modération. Le non-respect de ces obligations peut être sanctionné.
- Le règlement intérieur du PAG est mis à jour autant que de besoin. Vous y trouverez beaucoup d'informations utiles. Il vous sera remis à votre arrivée.
- Le règlement intérieur est complété par des notes de service (usage des véhicules, usage des logements de passage, etc.), également consultables dans ce serveur.

Horaires de travail, congés, récupérations

Les horaires sont définis dans le règlement intérieur du PAG. Le cas général prévoit 38,25h sur cinq jours, avec des plages horaires fixes et des plages variables. Ces horaires sont à valider avec votre supérieur hiérarchique.

Quels sont mes congés ?

- Dans le cas du régime à 38h25 hebdomadaires (cas général) : vous bénéficiez de 45 jours au total soit 25 jours de congés annuels, 14 jours ARTT et 6 jours de repos.
- Dans le cas du régime à 36h hebdomadaires : vous bénéficiez de 31 jours au total soit 25 jours de congés annuels et 6 jours de repos.

Les congés doivent être saisis sur le logiciel Virtualia et validés par votre supérieur hiérarchique. Des autorisations spéciales d'absence sont possibles dans certains cas avec accord de votre supérieur hiérarchique. Merci de vous référer au règlement intérieur.

Généralement, l'administration, après avis du comité technique, se réserve la possibilité d'imposer 6 à 8 jours de ARTT sur des dates fixées annuellement soit pour faire le pont de jours fériés, soit pour la fermeture de l'Établissement, traditionnellement à la période de Noël.

Les congés annuels doivent être pris dans l'année civile durant laquelle ils sont acquis, ou à défaut être déposés sur votre Compte Épargne Temps (CET).

Comment fonctionne le système de récupération ?

Travail les dimanches ou jours fériés : 1 h travaillée = 2 h de récupération. Lors des missions de terrain (en forêt hors village), des récupérations spécifiques existent. Elles sont inscrites dans le règlement intérieur. Pour des missions spéciales (événementielles), des modalités différentes peuvent être déterminées par écrit par la direction ou le SG.

AU QUOTIDIEN

Et si je suis malade ou victime d'un accident du travail ?

Vous devez transmettre votre avis d'arrêt de travail à la responsable des ressources humaines dans les 48 heures. En cas d'accident du travail, il faut prévenir votre hiérarchie, le conseiller de prévention ou l'assistant de prévention pour les délégations, ainsi que la responsable des ressources humaines dans les plus brefs délais.

Médecine du travail

Dès votre arrivée au PAG, vous serez convoqué(e) au Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne (CISTC) pour une visite médicale.

Par la suite, la fréquence des visites sera définie par le médecin de travail.

Assistants et Conseiller de prévention du PAG

Il y a un conseiller de prévention au Siège et un assistant de prévention par DT. Leur mission consiste à assister et conseiller le directeur de l'établissement dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à essentiellement à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre

des agents ;

- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Vos interlocuteurs internes pour tout ce qui concerne la santé et la sécurité au travail :

- Siège : Diana Buzaré
- DTO : Arnaud Jahn Oyac
- DTM : Fernand Bakaman et Dondaine Pinson (UTP)
- DTC : Marie-Claude Demailly

Vous êtes invités à signaler tout incident ou accident survenu dans le cadre professionnel sur le registre SST du PAG.

Vos interlocuteurs externes :

- Aïssatou Chambaud, *assistante sociale*
ssl.guyane@gmail.com / 06 94 40 66 87.
- Pierre Brodin, *inspecteur santé et sécurité au travail*
pierre.brodin@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 64 97 / 07 64 40 06 95

Mutuelle

Une offre de la MGEN est disponible sur le site internet <https://www.mgen.fr/offres-mtes-mctrct>

Un numéro de téléphone est également ouvert : 09 72 72 38 38.

Informations pour les parents et futurs parents

Saviez-vous qu'une salariée enceinte a droit à des jours d'absence pour examen, un aménagement horaire et une facilitation sur la mise en place du télétravail ? Connaissez-vous l'ajustement entre congé pré-natal et post-natal ? Êtes-vous calé en matière de congé de naissance et de congé de paternité ? Que savez-vous des questions de rémunération pendant le congé maternité/paternité et après ? Saviez-vous, qu'à votre reprise, des ajustements horaires sont possibles ?

Sinon, sachez que le Guide d'information des dispositifs d'accompagnement des parentalités dans la fonction publique répond à ces questions (on vous le remettra à votre arrivée).

Ce guide, édité par le ministère de la Transition écologique, en collaboration des représentants des personnels, regroupe l'ensemble des informations qui intéressent les parents ou futurs parents, comme les types et durées d'absences autorisées, la question de la rémunération ou de notre organisation de temps de travail.

Il intéresse également les encadrants de parents ou futurs parents et il intègre les dernières évolutions réglementaires comme le congé



paternité
et accueil de l'enfant qui a
été allongé à 28 jours et du congé d'adoption
étendu à seize semaines, notamment.



Mieux connaître vos collègues

Près de 90 agents travaillent au Parc amazonien, répartis sur un territoire immense... Difficile, à votre arrivée, de savoir précisément qui fait quoi !

Pour mieux connaître vos collègues (proches ou lointains !) et leurs missions, vous pouvez vous référer au trombinoscope, à l'organigramme et

au « Qui fait quoi ? » [disponibles sur l'espace numérique commun](#).

Ce dernier document décrit l'organisation de l'établissement, les missions des différentes unités et le rôle de chaque agent, nominativement, de façon plus détaillée qu'un organigramme classique.



Vie de l'établissement : les temps forts

Séminaire interne : un séminaire interne est organisé en moyenne tous les deux ans. Il est l'occasion pour les équipes des différentes délégations et du siège de partager, le temps d'un week-end, un bon moment alliant travail et convivialité.

Cafés du Parc (au siège, photo ci-contre) : un café du Parc est de coutume tous les lundis matin à 9h. C'est un temps d'échange sur les grandes lignes de la semaine passée et des jours à venir. Le directeur l'anime et chacun peut prendre la parole pour des annonces importantes. Suivant un calendrier pré-établi, les agents (par service) se chargent de faire le café/thé (fournitures PAG) et de préparer quelque chose à manger. Le moment de révéler vos talents de pâtissier ! Une synthèse de ce qui s'est dit est généralement envoyée aux DT par email.

Codir : Tous les mois, le Codir réunit les chefs de service et de DT pour partager et discuter de points stratégiques pour l'Établissement. Des agents peuvent être conviés pour apporter leur expertise dans les domaines les concernant.

Journées portes ouvertes : organisées (tous les deux ans), au siège, à Rémire-Montjoly, durant une journée. Chaque service contribue à la mise en œuvre d'activités ludiques pour faire découvrir son travail.

Autres évènements : tout au long de l'année, les agents sont sollicités pour présenter et animer des thématiques lors d'évènements à la fois nationaux (Fête de la nature, Journées du développement durable...) et locaux (Salon du tourisme, Journées des peuples autochtones, Marché artisanal du Maroni, festival et rencontres diverses...).

La communication non violente, un principe

Il est demandé à tous les agents de porter une attention particulière à la manière de s'adresser aux partenaires externes ainsi qu'aux collègues. Les échanges doivent, en toutes circonstances, rester bienveillants, respectueux et non discriminatoires. Chacun doit rester maître de son comportement. L'établissement est attaché aux principes de communication non violente et l'observation de ces principes est primordiale pour l'ambiance de travail et le respect de chacun(e).

Comment s'organise le dialogue social au sein du PAG ?

Il existe deux instances de dialogue social au sein de l'établissement.

Le **Comité social d'administration (CSA)**. Instance née, en décembre 2022, de la fusion du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le CSA est obligatoirement consulté sur :

- les projets de texte réglementaires relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines et les lignes directrices de gestion en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grades des agents ;
- les projets de texte relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- le projet de plan d'action relatif à

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- le projet de document d'orientation à moyen terme de la formation des agents ;
- les projets d'arrêtés de restructuration ;
- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service ;
- et les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail.

Le CSA peut également examiner toutes les questions générales relatives :

- aux politiques de lutte contre les discriminations ;
- aux politiques d'encadrement supérieur ;
- au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- à l'impact de l'organisation sur l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- à la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- et aux incidents sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.



Au PAG, le nombre de représentants au CSA est de six titulaires + six suppléants :

Titulaires SNE-FSU : Florian Molard, Louise Lecurieux-Lafferronnay et Fanny Rives.

Titulaires FNEE-CGT : Francine Tran-Tu-Yen, Micky Jacobie et Michel Martin.

Suppléants SNE-FSU : Sarah Ayangma, Lucie Reinwalt et Stéphanie Mathoulin-Scellier.

Suppléants FNEE-CGT : Marie-Claude Demailly,

Fernand Bakaman et Jean-Baptiste Latreille de Lavarde.

Au sein du CSA, une formation spécialisée pourra se prononcer dans les domaines suivants :

- examen de tous les documents relatifs à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ;
- projets de texte relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;
- projets importants d'introduction de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents ;
- Mises en œuvre de mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.

Les représentants du personnel à la **formation spécialisée** sont...

Titulaires SNE-FSU : Sarah Ayangma, Lucie Reinwalt et Stéphanie Mathoulin-Scellier.

Titulaires FNEE-CGT : Marie-Claude Demailly, Fernand Bakaman et Jean-Baptiste Latreille de Lavarde.

Suppléants SNE-FSU : Arnaud Jahn-Oyac, Pauline Milliet-Treboux et Stéphanie Mathoulin-Scellier.

Suppléants FNEE-CGT : Francine Tran-Tu-Yen, Micky Jacobie et Michel Martin.

La **Commission consultative paritaire locale (CCPL)**, compétente pour les contractuels du PAG pour :

- les licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai et les licenciements des représentants syndicaux ;
- les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;
- les demandes de révision des comptes rendu d'entretiens professionnels ;
- le non-renouvellement des contrats des personnes investies d'un mandat syndical ;
- toute question d'ordre individuel relative à la situation individuelle des agents.

Au PAG, le nombre de représentants à la CCPL est de quatre titulaires + quatre suppléants : Titulaires SNE-FSU : Jammes Panapuy et Angel's Nangwa Kwetchou.

Titulaires FNEE-CGT : Emmanuelle Renard et Viviane Ng-Kon-Tia.

Suppléants SNE-FSU : Jérémie Mata et Florian Molard.

Suppléants FNEE-CGT : Karine Félix et Marcela Chamorro-Calvache.

Pour les fonctionnaires titulaires, c'est la Commission administrative paritaire (CAP) correspondant à leur corps qui est compétente.

Y a-t-il un comité d'entreprise ?

Non. Il existe par contre l'amicale du Parc amazonien de Guyane (APAG Tukusipan). Cette association a pour objet le maintien des liens entre les agents du PAG. L'adhésion à l'amicale est libre ; des activités et des sorties sont régulièrement proposées (marches, week-end de découverte...). L'amicale organise également des repas à des occasions particulières (Fête des mères, des pères, Noël...) et fournit des tickets de cinéma (Agora) à tarif préférentiel. Francine

Tran-Tu-Yen en est la présidente, Jean-Maurice Montoute le vice-président en charge de la culture, Diana Buzaré la vice-présidente en charge des sports, Jean-Baptiste de Lavarde le secrétaire, Line-Rose Erepmoc, la trésorière.

Contact : amicale.tukusipan@guyane-parcnational.fr



Comment ma carrière va évoluer ?

Les agents sous contrat quasi-statut (CDD et CDI) comme les fonctionnaires titulaires bénéficient d'une gestion de carrière en fonction de leur statut.

Une campagne ministérielle de promotions pour changer de catégories ou de corps a également lieu tous les ans.

DÉPLACEMENTS & LOGISTIQUE

Comment se passent les déplacements ?

Dans le cadre de vos déplacements professionnels, vous bénéficiez de la prise en charge des frais de transport par avion, pirogue ou véhicule léger (voiture, quad ...).

A noter que la compagnie Air Guyane propose un tarif « résident » pour les habitants des communes de l'intérieur. Ce tarif est également utilisable pour les trajets professionnels.

Le poids des bagages sur les vols Air Guyane est limité à 5 kg en cabine et 10 kg en soute. Tout excédent est facturé 2,49€ du kilo. Attention, un seul et même bagage ne peut pas excéder 21kg au risque d'être refusé par la compagnie.

Un pool de véhicules est à la disposition des agents à l'occasion de leurs déplacements professionnels. Si vous venez à vélo à votre travail, une indemnité kilométrique peut vous être payée sur présentation de justificatifs.

En mission... des DT vers le siège

Il est parfois nécessaire pour les agents des DT de se rendre au siège pour assister à des réunions ou du travail collectif. Pour cela, la procédure est la suivante :

- Remplir le formulaire de demande d'ordre de déplacement et le transmettre de manière anticipée à l'hôtesse d'accueil du siège, Aseu. Pour les agents de la DTM, c'est Agnès (assistante-relais) qui s'en charge.
- Il est préférable de savoir à quelle ligne budgétaire le déplacement est lié, de bien vérifier la disponibilité des avions Air Guyane à l'avance (pour la DTC et DTM) ou de s'accorder avec un déplacement d'agents déjà prévu (DTO) et d'indiquer le type de logement souhaité pour être le plus précis possible dans la demande.
- La réception de l'ordre de tournée valide la demande et autorise le déplacement (il s'accompagne pour la DTC et la DTM d'un billet d'avion).
- Partir en mission.



- A son retour, il est nécessaire de remplir la fiche d'état de frais et de la transmettre au service comptable avec le billet d'avion et l'ordre de tournée pour lancer la procédure de remboursement (les factures aussi le cas échéant).

En mission... du siège vers les DT

De la même manière, il est conseillé d'anticiper ses déplacements en DT.

La procédure est la même que dans le sens DT/siège (formulaire de demande d'ordre de tournée à transmettre suffisamment tôt à l'hôtesse d'accueil du siège).

À noter qu'il est également nécessaire de réserver suffisamment en avance son hébergement (en cas d'absence de carbet ou de maison de passage). Il vous faudra la plupart du temps avancer les frais d'hébergement, que vous pourrez vous faire rembourser à votre retour (en remplissant la fiche d'état de frais avec les factures).

Ne pas oublier d'informer ses collègues des DTs (DTM/DTC) de son horaire d'arrivée ; les prévenir en cas de retard d'avion.

Comment me loger ?

Dans le cadre de vos déplacements au sein du PAG, il existe des hébergements de passage sur certains sites : **Camopi** et **Taluen** (carbets de passage), **Papaïchton** (maison de passage). **Trois Sauts** (carbet de passage).

Pour les agents en déplacement des délégations vers le siège, il est possible de réserver des chambres soit à l'hôtel, soit dans des résidences hôtelières ou locations. Le plus grand respect de la propreté des lieux vous est demandé. Les réservations seront effectuées sur demande largement anticipée auprès de l'assistante d'accueil du siège.

Dans le cadre d'une mission, il est aussi possible de prendre en charge vous-même le coût de votre hébergement, et de vous faire rembourser ensuite par le PAG aux frais réels. Vous devrez



présenter au service comptabilité/finances le justificatif des frais avancés (plafonnés à 70 € par nuit en Guyane).

Où me restaurer ?

Lorsque vous êtes en mission ou en tournée, vos frais de repas sont pris en charge. A Maripa-Soula, Rémire-Montjoly et Saül, le remboursement forfaitaire se monte à 17,50 € par repas



sur production de justificatifs datés du jour. À Camopi et Papaïchton, en raison des difficultés voire de l'impossibilité de se procurer de tels justificatifs, une attestation sur l'honneur ouvre le droit au remboursement forfaitaire.

Au siège, beaucoup d'agents pour habitude d'apporter leur repas et déjeuner dans la cour arrière ou dans la cuisine.

À Maripa-Soula, une convention a été signée avec un prestataire local.

À Saül, dans les restaurants, il est nécessaire de réserver au moins le matin pour manger le midi ou le soir.

À Camopi, il est conseillé de réserver tôt chez les restaurateurs pour pouvoir y manger.

Chaque délégation dispose en outre de matériels communs (réfrigérateur, micro-onde, etc.). A utiliser dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Et si je veux organiser une réunion ?

La solution de visioconférence Zoom (en illimité) est accessible pour l'ensemble des agents de l'établissement.

En DT, comment fait-on ses courses ?

À Maripa-Soula, trois supérettes permettent d'acheter le nécessaire (alimentation et quincaillerie).

À Papaïchton, il existe deux supérettes.

Sur le Haut Maroni, se renseigner auprès de la DTM.

À Saül : la commune compte deux épiceries (peu de produits frais).

Un agriculteur vend sa production le mercredi matin au gîte « Lé ti-kaz ».

Si l'on compte se préparer ses repas (ce qui est possible dans tous les hébergements sauf A Ke Nou), prévoir d'amener du pain car c'est une denrée rare sur le village.

Sur la DTO*, il existe deux supérettes en fonctionnement, l'une située dans le bourg et l'autre un peu plus haut sur la Camopi qui permettent de faire les achats de base. Pour des courses plus conséquentes ou spécifiques, il vaut mieux prévoir de faire monter ce dont vous avez besoin.

*Pour les agents de la DTO, il y a toujours une place pour une glacière ou un carton dans le minibus ou la pirogue.

Avec le fret d'Air Guyane

À noter que les venues au siège peuvent être l'occasion de faire des courses et de s'occuper de ses démarches administratives (hors du temps de travail).

Le bureau du fret Air Guyane se situe dans un grand hangar sur la zone aéroportuaire.

Il est possible d'y déposer de la marchandise à expédier sur Maripa-Soula et Saül ainsi que de régler directement sur place par carte bancaire ou espèces (attention il est préférable de se munir d'avance de cartons, scotch et feutre car les prêts ne sont pas toujours faciles à obtenir).

Le temps de livraison peut varier entre quelques jours à plusieurs semaines en fonction de la disponibilité des avions. Un SMS vous sera envoyé le jour même pour vous avertir de l'expédition de votre marchandise.

Coordonnées Fret Air Guyane :

Téléphone : 05 94 35 03 33

Mobile : 06 94 21 30 89 (à privilégier)

fret@airguyane.com

Horaires de réception clientèle :

Lundi au vendredi 8h-12h // 13h-15h

Samedi 8h-12h

	Prix en EURO par kg	
	Maripa-Soula	Saül
Ordinaire	1,572	1,352
Alimentation	1,442	1,202
Première nécessité	1,262	1,062

Électroménager et autres volumes	Au forfait (rapport poids volumes)
Marchandises dangereuses	1,50€ jusqu'à 25kg 7% du poids après 25 kg
LTA (prix fixe à ajouter pour chaque envoi)	+ 8€
Assurances	Au forfait en fonction du type de marchandises

Infos pratiques

Quelques sites internet

Site du Parc amazonien de Guyane :
www.parc-amazonien-guyane.fr

Autres institutions :
www.developpement-durable.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr
www.guyane.pref.gouv.fr
www.ctguyane.fr

Compagnie aérienne AIR GUYANE
Agence de l'Aéroport de Cayenne Félix Eboué
Tel : 0594 293 630
reservations@airguyane.com
Site : <http://www.airguyane.com>

Informations quotidiennes :
<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/>
www.guyaweb.com
www.franceguyane.fr
www.97320.com
www.blada.com

Office du tourisme
Comité du tourisme de Guyane
12, rue Lallouette
B.P. : 801
97 338 CAYENNE Cedex
Tél : 0594 29 65 00

Maripa-Soula

Situation : sud-ouest
Superficie : 18 761 km²
Habitants : 13 227 en 2017
Fleuve : Maroni
Pays frontalier : Suriname

Le long du majestueux fleuve Maroni, frontière avec le Surinam, Maripa-Soula est une commune pluriethnique. Accessible depuis le littoral en avion (au moins 4 vols AR/ jour avec Air Guyane) ou en pirogue depuis Saint-Laurent du Maroni, le bourg est peuplé d'Aluku, de Wayana, de Créoles et de populations sud-américaines (Surinamais,



Brésiliens, Péruviens...), caribéennes (Haïtiens, Dominicains...) et européennes. En amont se trouvent les villages d'Elahe, Twenke, Taluen, Kayodé, Antecume-Pata et Pidima.

Maire : Serge Anelli

MAIRIE DE MARIPA-SOULA 0594 37 21 50, 0594 37 21 97

CENTRE DE SANTE DE MARIPA-SOULA
Secours satellite 00870763035633 - fixe : 0594/371124

CENTRE DE SANTE D'ANTECUME PATA
Secours satellite, 00870763035641

CENTRE DE SANTE DE TALUEN
Secours satellite, 00870762657933



OÙ MANGER ET DORMIR À MARIPA-SOULA ? Sept.2022



- **O'Bungaleau** : Chambres climatisées (à partir de 45 €) ou espace hamacs (18 €) - 06 94 20 24 65.

- **Salle de sport Rickman** : pour faire du sport, mais aussi pour dormir ! Chambres à 85 € (petit déjeuner inclus) - 06 94 38 98 53.

- **Auberge de la Montagne** : hôtel, chambres climatisées, 85 € la nuit, 12 € petit déjeuner. 0694 42 62 00

- **Hotel Celia** : (géré temporairement par groupe Hotel Amazonia), 75 € chambre simple, 85 € chambredouble, 95 € studio 7 € petit déjeuner

Ricky village, 80€ la nuitée, 95 € avec petit déjeuner. 0694 38 98 53

-**Snack Lulu** : Carbet Hamac, 15€/nuit (possibilité de louer les hamacs)

- **Chez Anelli** : 45 € chambre simple 50 € chambre double. 0694 15 21 87

- **Caztoli hébergement** (AirBnB Cazal) : 70€ la chambre/nuit avec petit déjeuner. sci.caztoli@yahoo.fr

- **Carbet Historyane** : Nuitée hamac 15€, Petit déjeuner 5€, Location hamac 5€, Accès piscine, Capacité accueil 4 personnes. 06 94 28 13 24

- **Les jardins du bon accueil**, Nuitée hamac 15€, Petit déjeuner 6€, location hamac 5€, Vente de jus naturels. reverdyolivier1@gmail.com 0694 28 60 69



- **Snack Koo yu Ede** : Chez notre collègue Raymond ! Grand choix de burgers, ouvert tous les soirs (pas toujours le dimanche) - 7 € environ.

- **Snack Lulu** : Chez notre collègue Lucien ! Ouvert tous les soirs, soupes, poulet-frites et brochettes selon arrivages - 7 € environ.

- **Boko Wenki Bar** : burger, ouvert tous les soirs - 7 € environ.

- **Chez Tifamme** - poulet barbecue/frites, bananes pesées, 7 € environ. Ouvert plutôt le soir.

- **Chez Marise** : très bons plats cuisinés dont les fameuses bananes pesées, ouvert midi et soir toute la semaine - 8-10 €. Possibilité de commander, réserver, prendre à emporter au 06 94 98 96 94.

- **Chez Madame Dédée** : réputé pour ses plats de viande de bois (selon arrivage), ouvert tous les jours midi et soir - formule entrée/plat/dessert - 12 à 20 € - pour réserver (si grande table) : 06 94 26 10 60.

- **Ipok Bar** : aussi appelé chez Tonio, ouvert tous les jours midi et soir sauf dimanche - pour boire un verre, prendre un café, déjeuner ou dîner - plats à 15-20 € environ.
- **Asa Fiti** : bami/nassi ouvert tous les midis sauf dimanche - 7 € environ - c'est la cantine du PAG, prise en charge à 50% par le PAG - voir détails avec Micky.

- **Chez Nolda** : bami/nassi ouvert tous les midis sauf dimanche - 7 € environ.

- **Chez Clarisse** : bami/nassi ouvert tous les midis sauf dimanche - 7 € environ.

- **Chez César** : Snack Bar, caïpi & jus locaux. Ouvert midi et soir. Petits snacks : empanadas, shawarmas, roulés saucisses - 3-5 €.

- **Snack Chez Prospa** : Burgers (madras) et pizzas, tous les soirs de 19h à 22h environ - 7 € les madras, 15 € les pizzas.



- **Bar Real Madrid** : l'incontournable Chez Etienne, place des fêtes. Pour boire un verre, petit snack tenu par sa femme ouvert en soirée de temps en temps.

- **Icewell Bar** : pour boire un verre.

Papaïchton

Situation : Sud-Ouest
Superficie : 2 685 km²
Habitants : 6 668 en 2017
Fleuve : Maroni
Pays frontalier : Suriname

Située au bord du calme cours du fleuve Maroni, la commune de Papaïchton est accessible en pirogue ou par la piste qui la relie à Maripasa-Soula.

Capitale du pays boni, c'est au XVIII^e siècle, emmenés par le chef Boni que les esclaves marrons du Suriname s'installèrent sur la rive française. Détachée administrativement de Grand Santi en 1993, la commune comprend les villages d'Assissi, Loka et Bonville.

Papaïchton regorge de sites remarquables tels que les chutes Oualimapan ou encore la crique Gabary et les Abattis Cottica, site classé.



Maire : Jules Deie

Mairie de Papaïchton	0594 37 30 00	Le bourg - 97316 Papaïchton	mairie-de-papaichton@wanadoo.fr
Annexe Mairie	0594 28 88 49	79, rue René-Jadford - 97300 Cayenne	mairie-de-papaichton@wanadoo.fr

CENTRE DE SANTE DE PAPAÏCHTON

Secours satellite : 0 870 764 937 059 fixes, 0594/37 30 85

HÉBERGEMENTS

Magnolia – Chez Corinne	0694 20 44 35 / 0594 37 30 04	
Chez Gabi – Gabriel Bagadi (hamacs)	0594 37 30 40	
Fossé studio	06 94 24 43 17 / 05 94 37 27 36	fosse.studio@gmail.com
Chez les Lobi	Laurent Lobi : 0694 22 11 70 Bénédicte Lobi : 0694 22 36 28 Marie-Christine Lobi : 0694 09 91 86	

TRANSPORT

Taxi pirogue Apalon	0694 27 64 66	0694 27 22 65	Débarcadère
Taxi pirogue Cheval des mers	0594 37 30 43		Débarcadère
Taxi pirogue Djaba (Loka)	0694 27 16 79		Débarcadère
Taxi pirogue Affanici	0594 37 30 56	0694 44 99 60	Débarcadère

Saül

Situation : Centre

Superficie : 4 447 km²

Habitants : 152 en 2017

Nature, tranquillité et déconnexion sont les maîtres mots à Saül. Au cœur de la Guyane, le village bénéficie d'un charme incontestable, un caractère hors du temps à l'atmosphère paisible. Les petites maisons en gaulettes témoignent du passé de la commune, un passé lié à la ruée vers l'or et à l'orpaillage artisanal dans la première



moitié du XX^e siècle. Cette histoire a façonné les paysages, les mémoires et construit l'identité unique du village.

Aujourd'hui, Saül est devenu l'une des principales destinations écotouristiques de Guyane. Depuis le bourg, cinq sentiers de randonnée balisés permettent de découvrir une grande variété de milieux naturels préservés. Du sentier du Belvédère (1,8 km) à la boucle Roche Bateau (14 km), tous les marcheurs y trouveront leur compte !

Maire : Marie-Hélène Charles

Mairie de Saül	0594 28 86 13	Le Bourg , 97314 SAÜL	mairie.saul@orange.fr
Annexe Mairie		24 av. Galmot, 97300 Cayenne	

CENTRE DE SANTE DE SAÜL

Secours satellite : 00 870 762 657 945 (7h30-14h30)

HÉBERGEMENTS

Chez Lulu	0594 39 16 40	Le bourg	www.chezlulu-saul.com
Akenou		Le bourg	www.giteakenou-saul.com
Les Carbets du bord		Le bourg	www.lescarbetsdubord-saul.com
Chez Kami		Le bourg	https://chezkami-saul.jimdo.com/
Le Relais du Fromager	0694 44 80 84	Le bourg	lerelaisdufromager@gmail.com
Lé Tikaz		Le bourg	www.hebergementletikaz.com
Sabot de Vénus	0694 90 44 14	Le Bourg	emericjag@gmail.com

Camopi

Situation : Sud- Est
Superficie : 10 454 km²
Habitants : 1 805 en 2017
Fleuves : Oyapock – Rivière
Camopi
Pays frontalier : Brésil

Jusqu'au bout de l'impressionnant fleuve Oyapock, frontière avec le Brésil, s'étend la commune de Camopi, terres des Amérindiens teko et wayãpi. Le bourg n'est plus situé en zone d'accès réglementée, mais le reste de la commune l'est encore, à l'instar de Trois Sauts (tout à fait au



sud). Commune particulièrement enclavée, les retards en équipements sont importants. Les activités économiques sont peu nombreuses. Les actions culturelles et associatives tentent le subtil compromis entre préservation des traditions et modernité.

Maire : Laurent Yawalou

Mairie de Camopi. mairie.camopi@wanadoo.fr
00 870 761 122 396

Annexe mairie. 05 94 30 02 13
1 rue Jacques Lony, BP 5024, 97351 Matoury

Centre de santé de Camopi. secours satellite, 00 870 763 478 240

Centre de santé de Trois Sauts. secours satellite, 00 870 762 383 732 et 00 870 776 442 053

Gendarmerie. 00 870 762 741 140

HÉBERGEMENTS

Camp Mokata	069 4 42 63 16 ou 06 94 41 80 49 ou appeler José au 06 94 31 36 30.
Airbnb (Jean-Yves Chanel)	06 94 24 89 54.

TRANSPORT

Yves Renaud	06 94 28 56 27	06 94 42 63 16	05 94 27 01 64
René Monerville		0694 29 06 08	
Jean-Marc Cachine		0694 20 60 08	

Saint-Élie

Situation : Centre -Nord

Superficie : 5 824 km²

Habitants : 242 en 2017

La commune de Saint-Élie est enclavée au milieu de la forêt. Depuis de nombreuses années, elle connaît un exode important. L'orpaillage illégal est très présent dans le secteur. Englobant la retenue du barrage de Petit-Saut, le bourg se situe à 125 m d'altitude. Il est entouré de reliefs montagneux dont les montagnes Trinités, classées Réserve naturelle nationale. A noter : Saint Elie est la seule commune du PAG qui comprend uniquement de la zone de cœur de parc (il n'y a pas de zone d'adhésion).

Maire : Véronique Jacaria

Mairie de Saint-Elie.

mairie.stelie@wanadoo.fr

Annexe mairie.

05 94 28 10 46,

24 rue du Dr Gippet, 97300

Cayenne.



NB : Pour toute autre information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos collègues !

Comment dit-on ?

CRÉOLE

Bonjour : **Bèl bonjou**
Bonsoir : **Bèl bonswè**
Comment vas-tu ? : **A kouman to / ou fika ?**
Je vais bien : **Mo la**
Merci : **Grémési**
Oui : **Enren**
Non : **Awa**
S'il te plaît : **Souplé**
Où est... ? : **Koté ... fika ?**
Qui ? : **A kimoun ?**
Pourquoi ? **Poukisa ?**
A plus tard : **Plita**
Au revoir : **Orévwat / a roun nòt soley**

ALUKU

Bonjour : **Wekioo mama/papa**
ou **Faigo mama/papa** (langage familier)
Bonsoir : **Wan switi naafu**
Comment vas-tu ? **Ofa**
Je vais bien : **Mi dé boun**
Merci : **Gaan tangi fi yu**
Oui : **Éyé, iya**
Non : **Nonon**
S'il te plaît : **Gaan tangi**
Où est... ? **O pé té**
Qui ? **Sama**
Pourquoi ? **Fun san édé**
A plus tard : **Moo lati**
Au revoir : **Mi e gowé baka**

TEKO

Bonjour : **Taã õwã po** (taan onwan po)
Bonsoir : **Kaluk, tsidjap+akanë idjuwi** (sidiapouakanin idiouwi)
Comment vas-tu ? : **Taã õwã eledjuñ** (taan onwan eldiougne)
Je vais bien : **Taã õwã adjuñ** (taan onwan adiougne)
Merci : **Iwãte** (iwantè)
Oui : **Èë** (in hin)
Non : **Mãmë** (manmin)
S'il te plaît : **Eku'i** (ekou'i)
Où est... ? **Mãt+to** (mantouto)
Qui ? **Awa**
Pourquoi ? **Ba'elehewalam, ba'am**
A plus tard : **A'ewiten**
Au revoir : **Tsidjap+akanë idjuwi** (sidiapouakanin idiouwi)

WAYANA

Bonjour : **Èwetomaonka**
Bonsoir : **Këtuwenkai**
Comment vas-tu ? **Talanmalële**
Je vais bien : **Ipok wai**
Merci : **Ipok manai**
Oui : **İna**
Non : **Uwa**
S'il te plaît : **Mihen**
Où est... ? **Tëpane**
Qui ? **Ènik**
Pourquoi ? **Tohme**
A plus tard : **Wantë**
Au revoir. **Witeimëjai**

WAYAPI

Bonjour : **Owate**
Bonsoir : **yakela'i**
Comment vas-tu ? : **Owate puwĩ**
Je vais bien : **Owate katu**
Merci : **Iwote**
Oui : **Hõõ**
Non : **Ani**
S'il te plaît : **Hõõ ele**
Où est... ? : **Mape k++**
Qui ? : **Awa**
Pourquoi ? **Mama'e lewamũ**
A plus tard : **Ayawilete**
Au revoir : **Yakela'i**

*Bienvenue
au Parc amazonien
de Guyane !*

